

Un Blanc « qui veut se faire connaître »

La police tente de cerner la personnalité du poseur de bombe d'Atlanta

Associated Press
WASHINGTON

Le poseur de la bombe du parc du Centenaire, à Atlanta, était un Blanc qui pourrait avoir des complices et adhérer à l'idéologie des milices d'extrême-droite. Mais il pourrait aussi être un déséquilibré isolé, hostile à une manifestation telle que les Jeux olympiques et envieux des gens — athlètes et spectateurs — susceptibles de les fréquenter.

Telles sont les hypothèses avancées par des spécialistes américains, à pied d'œuvre pour tenter de cerner la personnalité du poseur de bombe.

Pour Clinton Van Zandt, ancien

spécialiste des comportements au FBI devenu conseiller en sécurité, l'attentat de samedi matin est l'œuvre de quelqu'un « qui veut se faire connaître », ce serait un geste qui procède des mêmes motifs que ce-

lui d'aller « abattre John Lennon » (décembre 1980).

Selon sa thèse, poser une bombe dans un concert rock en plein air, une nuit de fête, pourrait être la suite meurtrière du comportement d'un adolescent en révolte, qui jette des pierres depuis le trottoir contre les « yuppies » fortunés dont il ne fait pas partie.

Aux yeux de M. Van Zandt, la présence de clous et vis dans l'engin artisanal, afin de blesser le plus grand nombre de personnes, tend à renforcer cette thèse: « Il s'agit d'un individu en colère ».

Un ancien de la section Sécurité nationale au FBI, Harry Brandon,

partage ces vues. « Je pense qu'on pourrait être face à quelqu'un de plutôt malade, dopant son propre ego par ce triste moyen », a-t-il déclaré, comparant son geste à celui d'un pyromane solitaire.

Toutefois M. Van Zandt et d'autres spécialistes n'écartent pas la piste des milices d'extrême-droite, qui vouent une haine désespérée aux instances internationales et d'abord aux Nations unies, à qui elles prêtent un projet de « nouvel ordre mondial » au détriment de la souveraineté des États-Unis. Un rassemblement aussi multi-culturel que les JO ne peut que constituer pour ces gens un symbole de leurs

peurs. Cependant, pour Vincent Cannistraro, un ancien de la CIA, il ne s'agit « pas d'un groupe bien organisé » et il penche aussi pour la thèse d'une « personne seule, pas d'une organisation ».

Un responsable policier, sous couvert d'anonymat, a affirmé à l'AP que les enquêteurs fédéraux avaient identifié plusieurs suspects, des hommes blancs.

Mais selon lui, il ne s'agit pas des personnes dont les portraits robots ont été établis à partir des descriptions de témoins.

Le G7 adoptera 25 dispositions antiterroristes

Agence France-Presse
PARIS

La rencontre ministérielle contre le terrorisme, aujourd'hui à Paris, adoptera des dispositions pratiques, au moment même où les divergences entre les États-Unis et l'Europe n'ont jamais été aussi grandes quant aux sanctions que Washington souhaite imposer à des pays soupçonnés d'alimenter le fléau.

Ces mesures sont au nombre de 25, selon le ministre français des Affaires étrangères Hervé de Charette, co-président avec son collègue de l'Intérieur Jean-Louis Debré, de cette rencontre des pays du G7 (Groupe des puissances industrielles) plus la Russie. Elles ont fait, selon Paris, l'objet d'un consensus d'experts réunis les 15 et 16 juillet dans la capitale française.

Ces mesures retenues par les spécialistes de l'anti-terrorisme figuraient dans un arsenal de 40 proposées par le président américain Bill Clinton fin juin lors du Sommet du G7 à Lyon et qui concernaient aussi bien la lutte contre le crime organisé que le combat contre le terrorisme.

Cette unanimité des grandes puissances pour une action concrète contre le fléau terroriste est toutefois loin d'être évidente sur le plan politique, en raison des contradictions entre Washington et ses alliés européens quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de pays que les États-Unis placent sur une « liste noire » actualisée chaque année.

La demande faite dimanche à la communauté internationale par le président Clinton de sanctionner tous les pays qui « parrainent ou commettent des actes de terrorisme », et en particulier l'Irak, l'Iran, la Libye et le Soudan, risque d'accroître la tension entre Washington et des alliés européens, déjà irrités par les initiatives américaines vis-à-vis de certains de ces pays.

Le vote par le Congrès américain d'une loi, dite d'Amato, menaçant de sanctions aggravées les compagnies pétrolière ou gazières des pays tiers investissant en Iran ou en Libye, a en effet suscité une levée de boucliers en Europe. Une loi similaire, la loi Helms-Burton, visant Cuba, a pareillement provoqué l'irritation des Européens et d'autres pays.

Hier, le ministre de Charette a asséné une volée de bois vert aux Américains en affirmant que ces lois « n'ont aucun rapport avec la lutte contre le terrorisme, car ce sont de mauvaises lois ».

Les partenaires de la France au sein de l'Union européenne présents à la réunion d'aujourd'hui à Paris n'ont pas été en reste récemment pour critiquer les lois Helms-Burton et d'Amato qui ravivent les différends entre le vieux continent et les États-Unis sur le traitement à réserver à Cuba et aux pays du Moyen-Orient soupçonnés de terrorisme.

Pour ce qui concerne l'Iran, les Européens sont opposés à un isolement de ce pays, à la différence de Washington qui applique depuis l'an passé un embargo économique contre la République islamique. Ils préconisent au contraire, depuis 1992, le développement d'un « dialogue critique » avec Téhéran.



PHOTO AP

Un trou béant

Des ouvriers s'affairaient, hier, au parc du Centenaire, à Atlanta, à remplir le trou béant fait par la bombe qui a fait deux morts et 111 blessés, dimanche.

Les rangs se resserrent à Washington

Associated Press
WASHINGTON

À la veille d'une conférence sur le terrorisme, aujourd'hui, à Paris, le président Bill Clinton a tenu une réunion avec les présidents des deux chambres du Congrès et le directeur du FBI, pour aplanir les différends politiques en vue de nouvelles mesures anti-terroristes.

Coude à coude avec Newt Gingrich et le sénateur Trent Lott, à la Maison Blanche, M. Clinton en a appelé à l'union qui fait la force. « Lorsque nous sommes attaqués, de l'intérieur ou de l'extérieur, nous nous rassemblons », a-t-il déclaré lors de la prise de photos précédant la discussion.

Ses deux rivaux politiques ont renchéri, promettant de laisser de côté les divisions partisanes au nom de la lutte contre le terrorisme.

Deux jours après l'attentat à la bombe d'Atlanta et alors que l'enquête sur l'explosion du Boeing de la TWA s'oriente vers la thèse d'une bombe, M. Clinton est déterminé à pousser son avantage pour faire voter deux mesures qu'il s'était vu refuser en avril au Congrès: la mise sur écoute téléphonique de suspects terroristes et le repérage des produits chimiques pouvant entrer dans la composition d'explosifs.

Les derniers événements « unissent tous les Américains », a déclaré M. Gingrich, originaire de la Georgie, précisant que son opposi-



PHOTO REUTERS

Coude à coude avec le speaker de la Chambre, Newt Gingrich (à gauche), et le leader de la majorité au Sénat, Trent Lott, le président Clinton en a appelé hier à l'union qui fait la force.

tion aux deux mesures réclamées par Bill Clinton était moins catégorique.

« L'important, c'est que nous avons besoin des meilleures idées possibles pour renforcer les moyens d'action de notre pays contre le terrorisme », a insisté le chef de

l'exécutif. Cela doit être un effort, soutenu, discipliné, concerté et uni de la part des États-Unis.

À cette réunion étaient également présents le directeur du FBI Louis Freeh et le procureur général Janet Reno, qui devait se rendre ensuite à Paris pour la conférence ministérielle du G7 avec la Russie.

Nouvelle alerte

PC et Reuter
ATLANTA

La police a interdit certaines rues d'Atlanta, hier, et a fait évacuer des immeubles à bureaux à la suite d'une nouvelle alerte, deux jours après l'attentat à la bombe du parc du Centenaire qui a fait un mort et 111 blessés.

La police n'a pas confirmé l'incident mais des responsables de la sécurité ont confirmé que la zone près de la rue Peachtree — non loin du parc du Centenaire — avait été fermée « pour des raisons de sécurité ».

Ils n'ont pas indiqué s'il s'agissait d'une alerte à la bombe. Le comité organisateur des JO dispose de plusieurs bureaux dans un des bâtiments évacués.

Le FBI, qui enquête sur l'attentat du parc, a annoncé hier avoir reçu depuis samedi des dizaines d'alertes à la bombe mais aucun engin explosif n'a été jusqu'ici découvert.

Une grande partie du réseau de métro a été paralysée, hier, par la découverte de deux colis suspects dans deux trains, a déclaré une porte-parole de la régie des transports.

Ces deux trains ont été évacués et une station proche de l'aéroport a été fermée. Les deux rames ont été retirées de la circulation et examinées par les forces de sécurité.

SEARS
vous invitent à visiter:

La Presse

clmf
énergie



London Life
LES LÉGENDES
DU TEMPLE DE LA
RENOMMÉE DU HOCKEY
LA TOURNÉE OFFICIELLE
SEARS



Galerias Rive Nord, Repentigny
du mercredi 31 juillet au dimanche 4 août
pendant les heures normales d'ouverture

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DURUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Le baril de poudre africain

Le coup d'État du major Pierre Buyoya au Burundi a été condamné presque unanimement à l'étranger, mais aucune action n'est prévue contre lui pour l'instant. Beaucoup reconnaissent même qu'il est un moindre mal.

Quand le président Sylvestre Ntibunganya s'est réfugié à l'ambassade des États-Unis, pour échapper à une foule de Tutsis qui lui lançaient des pierres pour protester contre le massacre de 300 des leurs à Bugendana, c'en était fini de la formule magique qui devait maintenir un équilibre fragile entre les deux peuples.



Frédéric Wagnière

Depuis deux ans, le pouvoir était partagé entre les Hutus, largement majoritaires, et les Tutsis. Le président était Hutu, alors que le premier ministre était Tutsi, lesquels contrôlaient aussi l'armée. Cette formule avait notamment empêché que le Burundi soit entraîné, comme le Rwanda voisin, dans les massacres et le génocide, lorsque les présidents des deux pays ont été tués lors du même attentat il y a deux ans.

Mais la paix ne régnait pas pour autant au Burundi. La guérilla menée par les Hutus a pris de l'ampleur et on estime à 150 000 le nombre de victimes. Une conférence régionale a été organisée récemment en Tanzanie pour tenter de mettre fin au conflit. La proposition d'envoyer une mission de troupes tanzaniennes, ougandaises et éthiopiennes au Burundi a été rejetée par les deux côtés. La guérilla estimait que ces troupes serviraient les intérêts du gouvernement, alors

que l'armée craignait qu'ils ne l'empêchent de faire son travail.

Le major Buyoya s'est donné le mandat de réconcilier les deux communautés. C'est peut-être déjà trop tard. Les Tutsis se sont regroupés à Bujumbura et dans d'autres vil-

La contribution des Nations unies, et donc surtout des pays occidentaux, doit être de veiller au respect du droit international dans les camps de réfugiés.

les protégées par l'armée, alors que, de plus en plus, la guérilla contrôle les collines. Dans ces conditions, chacun des deux camps est capable de remporter la victoire et chacun a une peur viscérale d'une défaite ou d'une diminution de son pouvoir militaire et politique. Bien plus que la haine entre les deux ethnies, c'est la peur qui est devenue l'émotion dominante. Or la peur, encore moins que la haine, ne se raisonne pas.

S'il existe une personne capable de ramener la paix au Burundi, c'est bien Pierre Buyoya, un Tutsi. Devenu président en 1988 à la suite d'un autre coup d'État, il avait donné une Constitution démocratique à son pays. En 1993, il avait cédé le pouvoir à un gouvernement d'unité nationale présidé par Melchior N'Dadaye, le premier Hutu à devenir chef de l'État.

On peut donc donner le bénéfice du doute à M. Buyoya, lorsqu'il dit qu'il recherche la réconciliation nationale et non le pouvoir. Il est même possible qu'un grand

nombre de Hutus modérés, las de l'incessante guerre civile, le prenne au mot et cherche à créer un nouveau gouvernement d'unité nationale. Mais les circonstances ne sont pas aussi favorables qu'il y a huit ans.

L'émergence dans les deux pays de gouvernements militaires contrôlés par les Tutsis crée un sentiment de frustration et une communauté d'intérêt chez les Hutus du Burundi et du Rwanda, ainsi que chez ceux qui ont fui et qui se trouvent dans des camps à l'étranger. Ceux qui sont au Zaïre organisent actuellement la guérilla pour reconquérir le Rwanda. Il y a donc un réel danger que la guerre civile embrase les deux pays simultanément lorsque les Hutus se seront davantage organisés, avec les nombreux appuis dont ils bénéficient à l'étranger.

La tentation est très forte d'organiser une intervention internationale pour empêcher que les hostilités ne se répandent une fois de plus dans la région. C'est notamment la solution préconisée par M. Boutros-Ghali. Mais ce n'est pas réaliste de penser que les Nations unies seraient capables de monter une expédition au cœur de l'Afrique au moment où l'ONU trouve que ses activités en Bosnie sont déjà trop lourdes à supporter.

Si le but recherché est de créer un nouveau gouvernement d'unité nationale, il faut soutenir les efforts de M. Buyoya, même s'il est l'auteur du coup d'État. Dans la mesure où le problème dépasse les frontières du Burundi et du Rwanda, il faut encourager la concertation avec les pays voisins, notamment la Tanzanie, l'Ouganda et le Zaïre. La contribution des Nations unies, et donc surtout des pays occidentaux, doit être de veiller au respect du droit international dans les camps de réfugiés, pour qu'ils ne deviennent pas des réservoirs de haine et de violence.

En attendant...

Malgré leurs particularités quant au contexte, au nombre des victimes ou à l'ampleur des dégâts, les attentats terroristes ont tous quelque chose en commun.

Que ce soit dans le métro de Paris, les quartiers de Londres, un immeuble d'Oklahoma, le ciel de New York ou un parc d'Atlanta, ce sont toujours des signaux d'alarme. Des séismes qui font plus ou moins de dommages à la surface mais témoignent généralement de sérieux bouleversements en profondeur. D'où le grave danger de se limiter à en évaluer la gravité à la seule lumière de leur impact immédiat. Ou de la rapidité avec laquelle la police parvient à en identifier les auteurs.



Pierre Gravel

Depuis que le terrorisme ne connaît plus de frontières, il est évidemment important de savoir si la bombe qui vient de perturber les Jeux Olympiques a été téléguidée à partir du Moyen-Orient ou du Dakota. Ne serait-ce que pour préciser la nature de la menace qui plane sur les États-Unis comme puissance politique mondiale, sur une organisation internationale qui a vendu son âme à Coca-Cola ou sur un pays qui a joué à l'apprenti-sorcier en permettant la prolifération de milices d'extrême

droite.

Mais tant qu'on se contentera de rechercher les coupables sans se poser les questions fondamentales pour tenter de comprendre la raison profonde de ces gestes déments et apporter les changements nécessaires pour éviter leur répétition, on ne sera qu'en sursis. Et on aura l'illusion que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. En attendant le prochain drame.



REPRISE DU 02.07.96

Des gens d'affaires approuvent les voyages du maire

François CHARBONNEAU, prof., Institut d'urbanisme
Gabriel AMAR, chef de la dir., Central Multimédia, division de central Microsystems
Louis ARCHAMBAULT, prés., Groupe conseil Entraco inc.
Luc BENOÎT, Prés., Tecsuil International
Normand BROUSSEAU, vice-prés., HBA-Experco
Michel BOISVERT, dir., Institut d'urbanisme
Elle CHAIB, Vice-prés., Chambre de commerce et d'industrie Canada-Liban
Louis LACROIX, dir., DISMO International
Cécile GÉDÉON-KANDALAF, prés., Les Productions Multiman
Hervé POMERLEAU, prés., Groupe Pomerleau
Jean-Pierre SAURIOL, prés., Dessau inc.
Harry VARJABEDIAN, prés., construction Harry Vie Inc.

Au retour des missions économiques pilotées par Pierre Bourque, maire de Montréal, nous sommes étonnés, pour ne pas dire perplexes et consternés, de constater les faits relatés avec restriction et les interprétations malveillantes véhiculées dans les journaux et les médias sur la pertinence et les retombées de ce genre de mission. Pourtant, les maires de plusieurs villes canadiennes « voyagent » autant que le maire de Montréal pour la promotion de leur ville et de son économie. Ils ne subissent pas ce questionnement serré et comptable sur le nombre et le montant des contrats signés par le maire.

Un maire d'ailleurs ne signe pas des contrats de développement économique. Les retombées de ses activités à l'étranger sont d'un autre ordre. Elles ne relèvent pas non plus de la figuration internationale. Il initie des partenariats. Et dans certaines circonstances, il peut devenir l'acteur qui fait la différence, qui permet que le dossier de nos entreprises remonte « sur le dessus de la pile » alors que nos concurrents se bousculent pour être retenus dans le cadre des appels internationaux d'offres de services. L'environnement politique de ces pays se met alors au service de « nos entreprises à l'étranger » sans

les réserves et les tergiversations qui semblent nous caractériser.

À notre avis, le maire d'une métropole internationale doit initier des missions économiques à l'étranger. Montréal n'échappe pas à cette règle. Tous les intervenants l'admettent, l'économie montréalaise doit relever le défi de la mondialisation des échanges et de l'exportation des savoirs et des expertises, des biens et services, dans tous les secteurs d'activité. « L'avenir de Montréal est dans le monde », se plaît à répéter Pierre Bourque. L'image reflète une bonne part de la réalité de l'économie de la grande région de Montréal. Que chacun

s'interroge sur la part de notre niveau de vie qui dépend du succès de nos entreprises à l'étranger. Ce n'est certes pas négligeable.

Les diagnostics abstraits sur la restructuration économique se vivent au quotidien au sein des entreprises. Elles doivent se diversifier en conséquence, être à la recherche de partenaires ici comme à l'étranger pour ouvrir de nouveaux marchés et créer des emplois, adapter, faire approuver et vendre leurs produits et services. Elles s'efforcent de lever les hésitations naturelles des intervenants sur les marchés extérieurs à leur faire confiance, etc.. Il n'est pas ici nécessaire d'insister sur la valeur de ce travail de longue haleine pour créer des réseaux et des synergies entre les entreprises montréalaises et entre celles-ci et les entreprises locales de l'étranger.

« Les villes font la richesse des nations » affirment certains économistes renommés, mettant en relief par cette formule le fait que les initiatives créatrices reposent souvent sur des cultures urbaines originales et des réseaux régionaux. Pensons à l'histoire récente de nos grandes entreprises de production industrielle, à celle des sociétés d'experts-conseil, tout autant qu'au nouveau rayonnement international de Montréal dans les domaines de la protection de l'environnement, du design, du spectacle et du multimédia.

Il est indispensable que des politiciens en vue prennent un certain leadership pour faciliter le travail innovateur des entreprises, particulièrement celles dont la taille n'est pas encore suffisante pour que leur visibilité à l'étranger aille de soi. Un élu en vue ouvre des portes.

Cette expression est parfaitement juste dans le cas de Pierre Bourque. Étant donné son passé d'initiateur de grands projets, il sait d'emblée comment accompagner et soutenir un groupe d'entreprises montréalaises voulant influencer, à leur avantage, des décideurs publics et privés. Plusieurs d'entre nous ont fait l'économie de deux années de représentations parce que le maire de Montréal a pris l'initiative d'obtenir un rendez-vous avec un intervenant public ou privé faisant la sourde oreille jusque-là.

Évidemment, le développement des entreprises appartient aux entreprises. Il ne faut pas pour autant sousestimer l'importance du politique. La présence d'un intervenant politique rassure et facilite une mise en relation des intervenants économiques. N'oublions pas que les marchés à conquérir sont publics pour une bonne part. Particulièrement dans les pays en voie de développement, les administrations publiques et gouvernementales sont désuètes, le plus souvent dans un contexte de transition à une économie de marché. Elles doivent moderniser leur administration et revoir en profondeur leurs mandats.

Dans ce contexte, l'initiative d'un maire associant des entreprises et des institutions universitaires et publiques pour exporter nos technologies, nos méthodes et notre culture de la gestion publique équitable dans plusieurs domaines (gestion cadastrale informatisée, gestion des déchets, planification des réseaux de services et équipements collectifs, etc.) ne devrait surtout pas être décriée. À moyen terme, des contrats lucratifs pour nos entreprises seront obtenus grâce à cette présence sur la scène in-

ternationale. Est-ce là trahir nos valeurs sociales et démocratiques que de créer un climat de confiance entre nous et de fierté envers la qualité de nos produits et services ?

Ailleurs, dans les régions urbaines de nos compétiteurs, les initiatives des politiciens en matière de coopération technique et économique sont applaudies. Pensons à Jacques Chirac qui a fondé l'Association des maires des villes francophones (AIMF) lorsqu'il était maire de Paris. Et dire que la participation des maires de Montréal et de Québec à certains projets de cette association a été critiquée.

Notre message est précis et sans équivoque. Nous ne plaçons pas la cause de Pierre Bourque, élu maire de Montréal, politicien et administrateur de la Ville de Montréal. Nous appuyons cependant son interprétation d'une partie du mandat que le contexte économique contemporain exige de tout maire de Montréal, à savoir de soutenir l'existence d'un Montréal International dont une large part de notre avenir dépend. Voilà un entendement moderne du rayonnement international de Montréal dans le contexte d'une économie régionale en profonde mutation. Le maire d'une grande ville comme Montréal se doit de jouer le rôle de rassembleur des expertises locales et de les faire connaître à l'étranger. Nous verrons que mieux ce qui nous rassemble dans une période de soubresauts constants. Cette approche humble et « par le bas » est novatrice et nécessaire. L'avenir économique de la grande région de Montréal méritait cette olympiade.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



ALGÉRIE

Procès de journalistes

■ Le procureur du tribunal d'Alger a requis hier 18 mois de prison ferme à l'encontre du caricaturiste du journal *La Tribune*, Chawki Amari, et un an pour les directeurs de la publication et de la rédaction, Kheireddine Ameyar et Mme Baya Gacemi, accusés d'« atteinte aux symboles de l'État ». Il a également demandé la suspension du quotidien pour deux ans. Le verdict sera rendu demain. Des collègues ont lancé une pétition exprimant leur solidarité aux inculpés et « à tout le collectif de la rédaction ». Le ministre français des Affaires étrangères Hervé de Charette est attendu demain à Alger en visite officielle, la première en trois ans. Une personne a été tuée et 10 blessées hier par l'explosion d'une bombe dans un salon de thé.

d'après AFP et La Presse

INDONÉSIE

Washington critique

■ Le secrétariat d'État américain a critiqué hier la répression par les autorités de Djakarta du Parti démocratique indonésien (PDI, opposition), qui a provoqué de violentes émeutes tout le week-end dans la capitale. « Nous sommes gravement préoccupés par l'usage de la violence pour mettre fin à ce qui avait été une réunion pacifique le 17 juillet et par les attaques contre le siège du PDI », pris d'assaut par la police le 26 juillet, a dit le porte-parole Nicholas Burns. Il a demandé au gouvernement Suharto de « s'assurer que les droits civils soient protégés à l'avenir et que les personnes arrêtées après ces événements soient traitées conformément à la loi ». En marge de la récente réunion de l'ASEAN à Djakarta, Joan Spero, le secrétaire d'État adjoint aux Affaires économiques des É.-U., avait eu un entretien avec Mme Megawati Soekarnoputri, présidente du PDI.

d'après AFP

SUISSE

Romands sceptiques

■ Plus d'un Romand sur quatre pense que la Suisse dans sa forme actuelle, avec ses trois régions linguistiques, est appelée à disparaître, selon un sondage à paraître demain, veille de la Fête nationale, dans l'hebdomadaire *Coopération*. Dans l'ensemble, 17 % des Suisses sondés ne croient pas en un avenir commun. Mais les pourcentages varient selon les régions, 27 % croient à un tel démembrement en Suisse romande, contre 13 et 13,5 % en Suisse alémanique et au Tessin italophone. Les plus pessimistes sont les moins de 25 ans, dont 24 % à l'échelle nationale ne pensent pas que la Suisse puisse se maintenir telle. Il ressort du sondage que les droits populaires — initiative et référendum — sont la principale valeur fondant l'unité du pays. Suivent la protection des minorités au sein de la Confédération et le niveau de vie.

d'après AP

KURDES

Offensive iranienne

■ L'ONU faisait face hier à un afflux de milliers de réfugiés dans le Kurdistan d'Irak, théâtre d'une offensive militaire iranienne contre des combattants kurdes d'Irak. Quelque 2500 réfugiés, surtout des femmes et des enfants, sont arrivés ces dernières 48 heures à Erbil, ville du Kurdistan d'Irak, et se sont regroupés près du siège du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR). Les combats qui opposent depuis une semaine des soldats iraniens aux combattants du Parti démocratique du Kurdistan d'Irak (PDKI, opposition) autour de la localité de Koi Sanjaq, à 50 kilomètres de la frontière, ont baissé d'intensité hier. Selon le PDKI, l'accalmie est intervenue après que l'Irak eut lancé aux rebelles un ultimatum expirant hier à 20 h locales leur enjoignant d'évacuer leur base de Koi Sanjaq, ordre que les Kurdes ont ignoré.

d'après AFP

Autres informations
page B 1

Ombres de la Chine et de l'Inde sur l'interdiction des essais nucléaires

d'après AFP
GENÈVE

La tentative de sauver un ultime projet de Traité d'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT), négocié depuis deux ans et demi, a repris hier à Genève sur de mauvais augures : la Chine procédait à un nouvel essai et l'Inde menaçait de bloquer le traité si le projet soumis à négociation n'était pas modifié sur la clause cruciale d'entrée en vigueur.

Bon signe : la Chine s'engageait « solennellement » à respecter un moratoire des essais nucléaires « à partir du 30 juillet 1996 », expliquant que « cette importante décision a été adoptée non seulement en réponse aux appels d'un grand nombre de pays non dotés de l'arme nucléaire, mais aussi comme une action concrète pour promouvoir le désarmement ».

La décision chinoise de se joindre ainsi, enfin, au moratoire sur les essais nucléaires après le Grand-Bretagne, les États-Unis, la Russie et la France, a amené ces pays et bien d'autres encore à atténuer leurs protestations après l'annonce du 45^e tir nucléaire de Pékin depuis le début des essais chinois en

1964.

L'annonce du moratoire avance d'un mois la date butoir que la Chine s'était fixée pour la suspension de ses essais et elle a été faite quelques heures avant la reprise des négociations de Genève en vue de la conclusion du CTBT.

Autre douche froide cependant : Pékin demandait des négociations impliquant « tous les pays » pour aboutir à une convention sur « l'interdiction totale et la destruction des armes nucléaires ».

Elle rejoignait ainsi l'Inde qui a annoncé qu'elle ne signerait pas le CTBT sauf si les Cinq puissances nucléaires s'engageaient sur un calendrier de désarmement atomique, condition qui a été catégorique-

ment rejetée par les puissances nucléaires déclarées.

L'objection de l'Inde, hier, portait sur la clause d'entrée en vigueur, qui prévoit que le traité CTBT ne s'appliquera que s'il est ratifié par les cinq puissances nucléaires déclarées (États-Unis, Russie, Chine, France et Grande-Bretagne) ainsi que par les trois États à capacité nucléaire : Israël, Inde et Pakistan.

New Delhi refuse de se voir ainsi soumise à la pression de la communauté internationale qui exigerait son adhésion à un texte mettant en cause ses options fondamentales en matière de sécurité nationale.

L'ambassadeur de l'Inde à la conférence de Genève, Mme Arundhati Ghose, a averti à la sortie d'une réunion à huit clos que « si on ne change pas l'entrée en vigueur, je ne peux pas laisser passer cela ». Cela signifie que le projet discuté en comité ad hoc « ne pourra aller en séance plénière », l'instance qui doit finalement l'approuver, a souligné Mme Ghose.

La conférence souhaite envoyer l'accord à l'Assemblée générale de l'ONU pour sa signature dès septembre, ou lorsque les ministres

des Affaires étrangères et chefs de gouvernement seront à New York, au plus tard avant la fin de l'année.

La France a estimé que l'Inde pouvait abandonner son opposition au traité si elle restait seule contre tous.

Mme Ghose a toutefois indiqué que l'Inde ne s'opposerait pas à un traité s'il était adopté par les autres pays, si les conditions d'entrée en vigueur étaient modifiées. « S'ils changent (cette clause), nous sommes pour ce traité. Il n'entrera jamais en vigueur sous sa forme actuelle », a-t-elle dit.

Interrogée pour savoir si la négociation était bloquée, Mme Ghose a répondu : « On n'en est pas encore à ce stade. »

La Chine et d'autres pays ont également soulevé des objections au compromis soumis il y a un mois par le président de la rencontre, le Néerlandais Jaap Ramaker, après que la conférence eut échoué à parvenir à un consensus à la date butoir du 28 juin. Pékin veut poursuivre de la négociation sur le mécanisme de vérification, a déclaré l'ambassadeur chinois Sha Zukang.

Pour que Toto Constant soit extradé

Des dizaines de personnes ont manifesté hier à Port-au-Prince devant le ministère de la Justice en faveur de l'extradition d'Emmanuel « Toto » Constant, le responsable de l'organisation para-militaire FRAPH lié au régime militaire déchu, récemment libéré sous condition aux États-Unis. Il est poursuivi en Haïti pour « crimes de droit commun ». Les protestataires sont membres de l'Assemblée populaire nationale (APN). Un des responsables, Ben Dupuy, a déclaré que la manifestation, qui rassemblait des paysans du Borgne, était également destinée à protester contre l'attitude du ministère de la Justice dans le nord du pays.



PHOTO AFP

Burundi : le FRODEBU lie Buyoya au putsch de 1993

d'après AFP et Reuter
NAIROBI

Le FRODEBU, parti majoritaire du Burundi, a accusé hier le major Pierre Buyoya, chef du coup d'État de jeudi, d'avoir été l'un des protagonistes de la tentative de putsch de 1993 dans laquelle fut assassiné l'ancien président élu Melchior Ndadaye.

Le nom de Buyoya, militaire tutsi qui dirigea un premier régime putschiste de 1987 à 1993 et fut battu par Ndadaye aux premières élections libres du pays, serait cité dans un rapport de l'ONU comme l'un des responsables de l'assassinat de Ndadaye, un Hutu, ont affirmé à Bruxelles deux représentants du FRODEBU, Raphaël Ntibazonkiza et Isidore Ndayirinde.

Selon eux, le dernier coup

d'État, qui a ramené le major Buyoya au pouvoir, est destiné à éviter que les responsables du putsch d'octobre 1993 ne soient poursuivis.

Buyoya appelait entre-temps la communauté internationale à le soutenir, alors qu'on apprenait qu'au moins 57 personnes ont été tuées dans de nouveaux massacres la semaine dernière au centre du Burundi, dans la province de Gitega, pays du président renversé Sylvestre Ntibantunganya.

Ce massacre fait suite à un « ratisage mal conduit » par l'armée qui est intervenue après des attaques contre un centre rizicole à Ndebe, sur la route de Bugendana, théâtre d'un massacre de plus de 300 Tutsis, et contre une usine de café. Ces sources estiment que le bilan pourrait s'élever à 150 morts.

À la veille d'un nouveau sommet régional consacré au Burundi qui a lieu demain à Arusha, en Tanzanie, en présence de Salim Salim, secrétaire général de l'OUA, les États-Unis, qui ont donné asile à Ntibantunganya et sa famille à leur am-

bassade de Bujumbura, ont demandé que le chef de l'État soit « autorisé à participer aux efforts de réconciliation ou à quitter le pays s'il le désire ».

Le secrétariat d'État a réaffirmé que Washington condamnait le coup d'État et considérait toujours Ntibantunganya comme le président légitime du Burundi. Le porte-parole Nicholas Burns a critiqué la suspension de la Constitution et la dissolution de l'Assemblée nationale et des partis, affirmant que « le processus politique doit être libéralisé ».

Burns a aussi confirmé des rapports de la presse américaine selon lesquels l'Agence américaine pour le développement (USAID) avait financé en 1994 et 1995 une Fondation pour la démocratie dirigée par Buyoya, lui versant au total 145 500 \$. La somme faisait partie de l'aide civile totale de trois millions de \$ US accordée par les États-Unis au Burundi et suspendue vendredi.

Jean Minani, le président du FRODEBU, affirmait entre-temps

que le parti « combattrait le régime Buyoya par tous les moyens, d'abord politiques, mais si par hasard il emploie la violence, nous allons réfléchir à ce qu'il faut faire », dans une interview au quotidien *La Libre Belgique*.

« Il n'est pas question d'avoir le moindre dialogue avec un tueur, un organisateur de coup d'État », affirme-t-il, accusant Buyoya d'être « responsable de tous les malheurs qui s'abattent sur le Burundi » depuis l'assassinat du président Melchior Ndadaye.

Minani critique les réactions modérées de certains pays après le coup d'État du 25 juillet. « Certains pays qui ont tendance à soutenir Buyoya se trompent : Buyoya est incapable de ramener la paix. Il ne gouverne que les militaires », déclare-t-il.

La mobilisation du peuple burundais doit continuer jusqu'à la capitulation de l'armée putschiste, a dit de son côté Léonard Nyangoma, chef de la principale résistance hutue à l'armée aux mains de la minorité tutsie.

Moubarak rappelle à Clinton son rôle de médiateur

d'après AFP
WASHINGTON

Le président égyptien Hosni Moubarak a entamé hier une visite de trois jours à Washington au cours de laquelle il devra rappeler les États-Unis à leurs responsabilités de médiateur impartial au Proche-Orient.

Moubarak a été reçu pendant une heure le secrétaire d'État Warren Christopher. Il devait rencontrer aujourd'hui à la Maison-Blanche le président Bill Clinton et le vice-président Al Gore, et demain il s'entretiendra avec des responsables du Congrès.

Selon le porte-parole du secrétariat d'État, Christopher et Moubarak « sont d'accord sur l'importance de maintenir l'élan » du processus de paix et considèrent que les récents contacts entre le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et ses voisins arabes ont été positifs.

« Les pays arabes gardent la porte ouverte au gouvernement israé-

lien », a estimé Nicholas Burns. Il a cependant admis que les négociations de paix israélo-syriennes, gelées depuis février, ne reprendraient pas « à court terme ».

Il a aussi indiqué que la fourniture par la Corée du Nord à l'Égypte d'éléments de missiles sol-sol SCUD, qui inquiète les États-Unis, avait été évoquée dimanche et hier avec la délégation égyptienne, y compris par Christopher lui-même.

Washington, a dit Burns, « n'a pas déterminé » si l'Égypte avait violé le régime international de contrôle des transferts de technologie balistique ni la loi US sur la non-prolifération, ce qui aurait entraîné des sanctions contre Le Caire.

Les autorités égyptiennes ont fait valoir que certains pays de la région, dont Israël, disposent de capacités balistiques.

Parmi les autres sujets de la visite figurent le terrorisme — Moubarak a rencontré hier matin le directeur de la CIA, John Deutch — et la coopération économique et techni-

que. L'Égypte est, après Israël, le pays qui reçoit le plus d'aide des États-Unis (2,1 milliards de \$ US par an).

Burns a rejeté l'idée qu'un refus de Washington de faire pression sur Netanyahu ait détérioré les relations avec Le Caire.

En tournée la semaine dernière au Proche-Orient, le coordinateur américain Dennis Ross avait déclaré qu'il « ne revient pas aux États-Unis de décider » de la manière de faire progresser les négociations de paix.

Netanyahu refuse de faire des concessions territoriales à la Syrie en échange d'une normalisation des relations entre les deux pays et rejette l'idée d'un État palestinien, contrairement à ses prédécesseurs travaillistes Shimon Peres et Yitzhak Rabin.

Depuis son élection le 29 juin, et au cours de sa première visite à Washington début juillet, Netanyahu campe sur ses positions.

Le ministre égyptien des affaires étrangères Amr Moussa, venu à

Washington la semaine dernière préparer l'arrivée de Moubarak, a averti que l'Égypte n'avait pas l'intention de « recommencer tout à zéro » malgré le souhait de Netanyahu de faire passer désormais la sécurité d'Israël avant la paix.

Il a affirmé que Washington « avait un rôle important à jouer » pour empêcher le processus de paix de dérailler.

Le président Moubarak avait marqué son irritation en n'assistant pas à la conférence de presse qui avait clos la visite au Caire de Warren Christopher fin juin. Le secrétaire d'État venait d'Israël où il avait échoué à faire bouger Netanyahu d'un pouce.

Moubarak a aussi rencontré hier des responsables d'organisations juives américaines, en particulier l'American Jewish Committee. Son président Robert Riskin a fait part aux journalistes de sa conviction que « Netanyahu est en faveur de la paix ». « Je ne suis pas sûr qu'il y aura un ralentissement sensible du processus de paix », a-t-il ajouté.

Politique

Le PC reconnaîtrait la société distincte

Le congrès conservateur sera appelé à prendre un tel engagement envers le Québec

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne, OTTAWA

Afin de permettre au Québec de « reprendre sa place dans la famille constitutionnelle canadienne », le Parti conservateur de Jean Charest s'engage à reconnaître le Québec comme société distincte de par sa langue, sa culture et ses institutions « dans la Constitution et dans les faits ».

Cette question sera l'une de nombreuses questions épineuses qui seront abordées au cours du congrès d'orientation du parti qui se déroulera à Winnipeg du 22 au 25 août.

Les conservateurs promettent aussi « d'abolir » la loi fédérale sur les vetos régionaux car elle constitue « un obstacle au changement constitutionnel et renforce le statu quo ».

À Winnipeg, les quelque 3000

délégués auront bien du pain sur la planche et les discussions risquent d'être animées : le partage des pouvoirs, la privatisation du service de télévision de Radio-Canada, la formule de modification de la Constitution, un Sénat élu, la restructuration du régime d'assurance-chômage, la réforme de la fiscalité.

Un document de discussion qui jettera les bases de la plate-forme électorale des conservateurs, consacre un chapitre entier à la « revita-



Jean Charest

lisation de la fédération. »

Les conservateurs y font valoir que la reconnaissance de la société distincte du Québec n'accorde aucun « privilège » ou « traitement préférentiel » au Québec et ne confirme aucunement la supériorité d'un peuple.

Selon le document, la reconnaissance « constitutionnelle » du Québec comme société distincte ne fait que « réitérer en termes modernes ce qui avait été reconnu comme un état de fait en 1774. »

Le parti constate aussi que la « paralysie constitutionnelle » actuelle ne peut plus durer et qu'il

faut apporter des solutions « pratiques » à la fédération et aux institutions nationales.

L'un des grands axes de changement proposés, c'est de réaligner le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il faudrait par exemple renforcer les pouvoirs constitutionnels du Parlement jugés essentiels au bon fonctionnement de l'union économique. Lorsqu'il s'agit de compétences partagées, on propose des mécanismes de cogestion.

Reprenant les propositions de Meech, les conservateurs font valoir également que les nominations à la Cour suprême du Canada devraient être faites à partir de listes fournies par les provinces. La pratique d'y nommer trois juges du Québec devrait être reconnue dans la Constitution « afin de protéger

l'intégrité du système provincial de droit civil. » Le Parti progressiste-conservateur s'engage à réduire la période de ratification de trois ans, jugée trop rigide, exigée par la formule générale de modification de la Constitution. Le défunt accord du lac Meech prévoyait une période de ratification de trois ans.

Les conservateurs promettent aux provinces qui voudraient se soustraire de l'application d'une modification constitutionnelle visant le transfert de pouvoirs législatifs à Ottawa, « une garantie de compensation financière. »

Enfin, on souligne en noir et blanc que la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des autochtones ne doit pas « créer un troisième ordre de gouvernement souverain. »

Les sondages influencent-ils le vote ?

Les experts disent que oui, mais ne s'entendent pas sur l'ampleur du phénomène

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

Les sondages influencent-ils le vote ? Favorisent-ils systématiquement le parti qui est en avance, ou bien les électeurs se rangent-ils du côté du perdant pour équilibrer les choses ? Malgré une pléthore de recherches en Amérique et en Europe, les experts n'ont pas trouvé de réponses définitives à ces questions.

« C'est certain que les sondages ont un effet. Mais ils n'influencent qu'un petit nombre d'électeurs, dans des directions différentes, et par conséquent l'effet net des sondages sur le système est très modeste », estime pour sa part le politologue Barry Kay, de l'Université Wilfrid Laurier (Waterloo, Ontario).

Dans une étude présentée au dernier congrès de l'Association canadienne de science politique (1), M. Kay a souligné que l'un des impacts les plus souvent évoqués, l'effet d'entraînement (« bandwagon effect »), n'a jamais été démontré. Quoi qu'en pensent nombre de commentateurs et politiciens.

Selon la théorie de l'effet d'entraînement, certains électeurs délaissent leur premier choix pour appuyer le parti donné gagnant par les sondages. La Commission royale sur la réforme électorale a soutenu que ce phénomène « amplifiait l'avantage initial du candidat qui est en tête ». À la suite du rapport de cette commission, le gouvernement canadien a interdit la publication des sondages dans les 72 heures précédant la fermeture des bureaux de vote lors d'élections fédérales.

« Le raisonnement derrière cette modification à la loi est bidon », affirme M. Kay.

Le politologue souligne que lors des 16 dernières élections fédérales, le parti donné gagnant en début de campagne n'a augmenté son avance qu'à cinq reprises. Dans les 11 autres cas, le parti favori a vu ses appuis s'effriter, parfois même s'effondrer.

Barry Kay est tout aussi sceptique quant aux autres effets présumés des sondages, entre autres le « vote stratégique » (un électeur abandonne son premier choix au profit d'un autre parti dans l'espoir d'obtenir un résultat précis, par exemple d'empêcher l'élection d'une formation favorable au libre-échange). « Si vous mettez toutes les recherches ensemble, vous ne constatez pas d'effet très fort des sondages dans une direction en particulier », constate-t-il.

« Aucun doute là-dessus »

Dans la communauté scientifique, le professeur Kay se situe à un extrême. À l'autre « extrême », il ne semble pas se trouver de chercheurs prétendant que les sondages ont une influence prédominante sur les électeurs. Mais plusieurs croient que cette influence, pour être relativement modeste, n'en est pas moins importante.

Le politologue André Blais, de l'Université de Montréal, fait partie d'un groupe de chercheurs qui analyse de façon minutieuse chaque scrutin fédéral. « Il existe un vote stratégique, il n'y a aucun doute là-dessus », soutient M. Blais. C'est clair aussi qu'il est en partie provoqué par les sondages.

Ainsi, en décortiquant les élections de 1988, le groupe a découvert que quelque 30 % des gens dont le premier choix était le NPD ont finalement voté libéral dans l'espoir de barrer la route aux conservateurs.

En tout et par tout les sondages n'auraient au plus qu'un impact de quelques points de pourcentage. « Mais, souligne le politologue Richard Nadeau, dans certaines circonstances cet effet modéré peut jouer. »

(1) Kay, B.J., « Of Bandwagons and Silent Spirals: Is There Hard Evidence that Polls Contaminate the Canadian Electoral Process? », communication présentée au congrès de l'Association canadienne de science politique, juin 1996.

Le procès Nemsila se poursuit

Agence France-Presse
TORONTO

La Cour fédérale du Canada a décidé hier de poursuivre les procédures judiciaires engagées contre Josef Nemsila, un homme de 82 ans soupçonné de crimes contre l'humanité durant la Deuxième Guerre mondiale, a-t-on appris de source judiciaire.

Le juge Paul Rouleau a refusé d'accéder à la demande de l'avocat de M. Nemsila qui voulait faire suspendre les poursuites à l'encontre de son client en raison d'un vice de procédure.

M. Nemsila, venu de Tchécoslovaquie et qui disposait du statut de résident permanent au Canada, est accusé d'avoir menti sur son passé lorsqu'il est entré au Canada en 1950 et il risque l'expulsion.



PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Manif chez Landry

Les aînés poursuivaient, hier midi, leur campagne d'été contre le projet d'assurance-médicaments, devant les bureaux montréalais du vice-premier ministre Bernard Landry. Estimant faire les frais de ce virage, ils accusent le gouvernement Bouchard de s'en prendre aux plus faibles.

La privatisation d'organismes fédéraux inquiète le commissaire à la vie privée

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne, OTTAWA

L'Internet, les cartes à puce et la privatisation d'organismes fédéraux portent atteinte au droit à la vie privée des citoyens, dénonce le Commissaire à la protection de la vie privée, Bruce Phillips, dans son dernier rapport annuel.

M. Phillips craint que les droits de milliers de particuliers soient menacés à la suite de la refonte et de la privatisation d'organismes fédéraux.

Ces organismes sont passés sous le contrôle d'entreprises privées et ne sont plus assujettis à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

La meilleure illustration de ce « désastre », constate M. Phillips, est le transfert du système de navigation aérienne à NAVCANADA, une entreprise privée.

« L'état de notre vie privée est désormais désastreux et la réputation du gouvernement canadien à ce chapitre, auparavant enviable, est maintenant entachée, écrit M. Phillips. Ce regrettable effet de la privatisation, peut-être purement involontaire, aurait cependant pu être évité car il est impensable qu'il n'ait pas été prévu. »

Insatisfait de la tournure des événements, M. Phillips a proposé au gouvernement d'assujettir NAVCANADA à la Loi sur les renseignements personnels en novembre dernier mais sa communication est restée lettre morte. Selon le commissaire à la protection de la vie privée, le gouvernement fédéral craignait d'imposer à la nouvelle entreprise « un fardeau auquel échappent le reste des entreprises privées », argument que M. Phillips écarte du revers de la main.

Le commissaire constate en dernière analyse, que l'intention du ministre de l'Industrie, John Manley, de déposer une loi cadre

pour obliger les entreprises privées à respecter la vie privée de leurs employés et de leurs clients, est un pas dans la bonne direction.

L'usage des cartes à puce est une autre source d'inquiétude pour le commissaire.

Ces cartes d'identité contiennent de puissants circuits et des puces électroniques qui peuvent enregistrer et entreposer de grandes quantités de renseignements.

« Mais ces technologies peuvent, si elles sont mal utilisées, devenir de puissants outils de surveillance, signifiant ainsi l'arrêt de mort d'un droit déjà faible et menacé », reproche M. Phillips.

Il n'aime pas du tout la proposition du conseil municipal de Toronto d'exiger que tous ses prestataires de bien-être social soient munis d'une carte à puce contenant leurs empreintes digitales. Le simple fait d'utiliser cette carte, « un mécanisme de surveillance habituellement réservé aux criminels », pourra identifier son détenteur, proteste M. Phillips.

Quant au gouvernement du Québec, il songe à adopter une carte à puce à usages multiples pour remplacer les autres cartes d'identité québécoises. Cette carte serait également utilisée pour octroyer des permis de chasse et de pêche.

Mais à la différence d'autres provinces, le gouvernement du Québec a adopté trois principes directeurs qui, selon le commissaire, doivent guider toute innovation technologique : accès universel et équitable, respect de la vie privée et la confidentialité des renseignements personnels et le respect des valeurs sociales existantes.

Quant à l'Internet, M. Phillips rappelle que les renseignements fournis sont accessibles à qui le veut bien, à moins que les communications soient identifiées par des chiffres.

Fiscalité des entreprises : peu de neuf dans les témoignages

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse, OTTAWA

La comité des Finances des Communes n'apprend pas grand-chose en entendant pendant quelques heures, hier et aujourd'hui, les représentants de 26 associations, compagnies, universités, et syndicats, venus à Ottawa pour dire quelques phrases chacun sur le sujet fort complexe de la fiscalité des entreprises.

L'exercice vise, a-t-on expliqué, à aider le comité technique sur la fiscalité des entreprises, dont la mise sur pied a été annoncée par le ministre des Finances, Paul Martin, dans son budget du 6 mars dernier. Le comité, qui est présidé par Jack Mintz, de l'Université de Toronto, doit remettre son rapport au ministre d'ici à la fin de l'année.

Hier, des représentants des industries de la forêt, du pétrole, des mines et du charbon, des porte-parole des chefs d'entreprise et du commerce de détail ainsi que des comptables sont venus dire que les profits des sociétés n'étaient pas si élevés que ça, selon l'un d'eux; que les impôts qu'elles payaient augmentaient plus rapidement que les autres, selon un deuxième; qu'il fallait améliorer le régime fiscal pour le rendre plus équitable sur le plan canadien et plus concurrentiel à l'échelle mondiale; qu'il était nécessaire d'éliminer les chevauchements entre les ordres de gouvernement, etc. Affirmations parfois contestées par un universitaire et un économiste du Congrès du travail du Canada.

Le député bloquiste Yvan Loubier estime que le gouvernement veut, en tenant de brèves discussions en plein cœur de l'été, escamoter la promesse que faisait M. Martin dans son discours du budget de réviser la fiscalité afin qu'elle soit plus équitable et plus simple pour l'ensemble des contribuables.

Elles permettront également, selon lui, de justifier la création de la Commission nationale du revenu pour la perception des taxes et impôts fédéraux, provinciaux et municipaux, tout en escamotant le scandale des fiducies familiales qui ont transféré des actifs de 2 milliards aux États-Unis sans payer d'impôts au Canada.

10 000 Tamouls trouveraient illégalement refuge au Canada

Agence France-Presse
OTTAWA

De nombreux Tamouls, impliqués dans la guerre civile qui fait rage au Sri Lanka, auraient trouvé refuge au Canada en mentant sur leurs activités dans leur pays d'origine, selon un article publié hier par l'hebdomadaire canadien Maclean's.

Le ministère canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration n'a cependant aucun moyen de confirmer que, comme l'assure l'hebdomadaire, quelque 10 000 ex-combattants Tamouls sont entrés au Canada sous de fausses déclarations au cours des dernières années, a indiqué hier un porte-parole du ministère, John Oliver.

Ces réfugiés sri-lankais dirigeraient à partir du Canada des opérations d'espionnage et amasseraient des fonds pour acheter des armes destinées aux combattants Tamouls, précise le magazine, citant des sources policières et d'anciens militants Tamouls.

Les achats d'armes totaliseraient au moins 7 millions de dollars canadiens.

LOISIRS ET VÉHICULES RÉCRÉATIFS

608 BICYCLETTES, SKI, GOLF

JEANNEU "ESPACE 1000" 35 pi. impeccable, équipé sud, conduite inf. + ext. 466-4144.

655 MOTOCYCLETTES

ACHETE CHEZ-VOUS moto, tricycle, motomarine et 4 roues. Payer comptant 892-1637.

HONDA Shadow 1983, 750 cc, 34-000-km, 2400 \$ 339-2620.

HONDA Shadow VTC 1100, 85, 22-000-km, pneus neufs, Fiat vici 4000 \$ 632-9299.

HONDA V45, 1984, très propre, 2400 \$.

YAMAHA 95, à vendre, 1400 \$ 453-9126.

KAWASAKI LTD 1981, 23 000 km, neuve, accidentée condition, auto: 1000 \$ ferme 287-1945.

KAWASAKI ZX7, 1995, verte, 12 000 km, pare-brise lent, cover complet, 8700 \$ 731-9922.

SCOOTER Yamaha Jog 1995, noir et blanc, 2600 km, vendu avec casque, demande 1550 \$ 433-8865.

SCOOTERS Suzuki (2), 91, bon état, 92, pour pièces ou route. Les deux 1100 \$ 622-9710.

YAMAHA FZ 750, 85, 42 000 km, tout blanc, mécanique no 1, casque, manivelle, 2800 \$ 735-0916.

YAMAHA Virago 535 95, 4700 km, condition A1, 5000 \$, faut voir 866-7196 ou 334-4460.

YAMAHA 1993 CXK, 600 cc, 21 000 km, peinture neuve, Yamaha accidentée, Mécanique A-1 4600 \$ 623-0148.

658 BATEAUX-MOTEUR, YACHTS, VOILIERS

BATEAU fibre de verre 17 pi, Johnson 70 hp, 64995 \$ 466-2773.

CANOTS usages, pédalos, kayaks, planches, Achat, Poubelle du Ski, Laval 378-5307, Rive-Sud 445-4916.

CHRYSLER Montego 32 (36 91) 2454 km, mécanique, radar, 600 h, échange accepté, privé, faut voir 514-659-8171, 659-6332.

FIBERFORM 23, tout équipé, 10 000 \$ 365-7834.

AVIS

Nos annonceurs sont priés de noter que toutes leurs annonces doivent être publiées en conformité avec la Loi sur la protection du consommateur, article 242, qui stipule:

«Aucun commerçant ne peut, dans un message publicitaire, omettre son identité et sa qualité de commerçant.»

ÉTÉS-VOUS OBSERVATEUR?

RÉPONSES

1) Pied de la femme.
2) L'attache de son fichu.
3) Poignée du baquet abaissée.
4) Poignée gauche du guidon plus longue.
5) Garde-boue avant plus long.
6) Sur le fil, chaussure gauche incomplète.
7) Ceinture du pantalon non indiquée.
8) Une goutte d'eau en moins à gauche du mat.

DÉCÈS, remerciements, prières

INDEX DES DÉCÈS

BOURGAIN (Prévost), Madeleine

Beloeil

CHABOT, Robert

St-Jean-sur-Richelieu

COULOMBE-GOYER, F.-Xavier

Québec

GENDRON, Gabrielle

Montréal

GERMAIN, Lucien

Longueuil

GIRARD, Suzanne

Montréal

GOBEIL, Célyn

Longueuil

ISPAS, Maria (née Calin)

Montréal

LIMOGES, Yvon

Amos

LUSSIER, (Frère Maurice, c.s.)

Châteauguay

MEUNIER, (Morin) Lucienne

Montréal

OSTIGUY (Martel), Renée

Mariville

ROSALES, Hector

Laurel

THEORET, Hubert

Dorval

DÉCÈS

BOURGAIN (Prévost), Madeleine

A la Maison Victor Gadbois, le 29 juillet 1996, à l'âge de 68 ans et 11 mois, est décédée Mme Madeleine Prévost, épouse de Marc Bourgain.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil sa fille-Mireille, sa sœur St-Monique Prévost c.s. et son frère Pierre, ainsi que de nombreux beaux et belles-sœurs, neveux, nièces, parents et amis. Selon les volontés de la défunte, elle n'est pas exposée. Les funérailles auront lieu le 1er août à 14 h en l'église St-Edouard, 6500, de St-Vallier, Montréal, où le service sera célébré, et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La famille sera présente à l'église, dès 13 h 30, afin de recevoir les condoléances de parents et amis. Pas de fleurs, des dons pour la Maison Victor Gadbois, 1000, rue Chabot, St-Mathieu de Beloeil seraient appréciés. Direction funéraire

Alfred Dallaire inc.

CHABOT, Robert

A St-Jean-sur-Richelieu, le 28 juillet 1996, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Robert Chabot, époux de Mme Cecile Therrien. Il laisse dans le deuil ses enfants: Ghislaine (Réal), Marie-Andrée (Pierre), Claude (D'Assise), Jean (Karen), Paul, Lise (Yves), Micheline (Daniel); ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, plusieurs parents et amis. Exposé au Complexe funéraire de l'Est

Magnus Poirier inc.

6825, Sherbrooke est (autre Langelier)

une réunion de prières aura lieu le mercredi 1er août à 14 h en la chapelle du Complexe funéraire et de la crémation. Heures de visite: mardi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, mercredi des 11h.

COULOMBE-GOYER, François-Xavier

"surnommé Boum-Boum"

1979 - 1996

Sa mère Marthe Coulombe et son père Jean-Baptiste Goyer, de même que leurs familles et amis, vous accueilleront à Inverness, mercredi 1er juillet à 13 h, avant la célébration d'amour et d'adieu qui se déroulera à 14 h. Suite à cette célébration, une rencontre de partage aura lieu dans le jardin du Musée du Bronze, lieu où François-Xavier était responsable de l'entretien.

Merci à toi, notre Boum, notre grand homme, pour la belle leçon d'humilité que tu nous as servie sur un plateau d'argent au midi de notre vie. Tes organes renaissent dans le corps de femmes et d'hommes, qui continueront, comme toi, à répandre l'amour. Toutes les personnes désirent témoigner de leur sympathie, sont invitées à soutenir le regroupement des jeunes surnommés P.S.B. Prière de faire parvenir vos lettres au nom de M. René Côté, 332, route Kelly, Plessisville (Qc) G6L 2Y2.

Direction Alfred Dallaire inc.

GERMAIN, Lucien

À Longueuil, le 28 juillet 1996, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Lucien Germain, époux de Annie Plante. Il laisse, outre son épouse, ses enfants: André (Lorraine Trotter), Jacqueline (Dr Paul Normand), Jean-Jacques (feu Suzanne Mousse); ses petits-enfants: André jr (Cécile Duclos), Claude (Marie-Josée Marsan) et Josianne Germain; son arrière-petite-fille Pamela Germain, ainsi que tous ses amis, amis du Centre d'Accueil. "Merci spécial à tous ceux et celles qui ont pris soin de notre père". Exposé mercredi le 31 juillet à compter de 14 h, au Complexe funéraire Alfred Dallaire inc. (cimetière Près du Fleuve)

2750, est boul. Marie-Victorin, Longueuil ou un service religieux sera célébré, jeudi le 1er août 1996 en l'église St-Georges de Longueuil, 700, rue Préfontaine coin Desaulniers, Longueuil, à 11 h. Inhumation au cimetière St-Georges de Longueuil. Heures de visite: mercredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, jeudi à compter de 9 h.

GIRARD, Suzanne

À Montréal, le 26 juillet 1996, à l'âge de 54 ans, est décédée Mlle Suzanne Girard, fille de feu Raoul Girard et de Dame Marguerite Oulmet. Outre sa mère, elle laisse dans le deuil sa sœur Andrée, son beau-frère Gordon Grant, les membres des familles Girard et Oulmet ainsi que de nombreux amis. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation de l'Hôpital Général Jull (Département d'oncologie), 3755, Côte Ste-Catherine, suite A 700, Montréal, Québec, H3T 1E2, seraient appréciés. Les funérailles auront lieu mercredi le 31 courant à l'église St-Viateur d'Outremont, 183 rue Bloomfield (coin Laurier Ouest, Outremont) où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière Côte-des-Neiges. La famille recevra les condoléances à l'église une heure avant le service.

Direction Alfred Dallaire inc.

GOBEIL, Célyn

À Longueuil, le 27 juillet 1996, à l'âge de 53 ans, est décédée Mme Célyn Gobeil. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Richard, Rejean, Sonia et Sandy; ses frères et sœurs: Jean-Marie, François, Christiane et Nil, ainsi que leurs conjoints.

Que la paix soit avec toi chère mère. L'enterrement des cendres aura lieu à St-Marc-sur-Richelieu, au côté de son défunt mari Jean-Pierre Bélanger, le mercredi 31 juillet, à 16 h. Pour renseignements: Sandy Hogue à 653-3732 ou Christiane Gobeil à 259-0541. Direction Urgel Bourgie Limitée

ISPAS, Maria (née Calin)

À Montréal, le 29 juillet 1996, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Maria Calin, épouse de feu Emil Ispas. Elle laisse dans le deuil ses neveux et nièces Ion, Maria, Emilia, Emil et leurs familles. Elle laisse également plusieurs parents et amis en Roumanie. Heures de visite: mardi de 19 à 22 h, mercredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et jeudi des 8 h 30. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er courant. Le convoi funéraire partira du salon

Alfred Dallaire inc.

781 rue Ogilvy

pour se rendre à la Basilique Cathédrale Marie-Reine-du-Monde, boul. René-Lévesque et Cathédrale, où le service sera célébré à 10h30 et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges.

LIMOGES, Yvon

Au C.H. Hôtel-Dieu d'Amos, le 27 juillet 1996, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Yvon Limoges, époux de Mme Yolande Desrochers, demeurant à Amos. Outre son épouse, Mme Yolande Desrochers, le défunt laisse dans le deuil ses enfants et leurs conjoints: Yves (Francine Naud) de Montréal, Myriam (Ubaldo Latendresse) d'Amos, Yolande (Lynn Lortie) d'Amos; ses petits-enfants: Blaise et Aude-Marie; ses frères et sœurs: Mme Georgette Limoges-Mathieu (feu Roger Mathieu) de Drummondville, l'Abbé Laurier Limoges de Nicolette, Mme Louise Limoges-Charlart (feu Yvon Charlart) de Drummondville, M. et Mme Germain Limoges (Jannette Dansult) de St-Germain, M. et Mme Martin Limoges (Carmen Bosse) de Montréal; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme René-Marc Desrochers (Aline Brouillette), M. Jean-Jacques Limoges, Mme Jeannine Cousineau (feu Fernand Desrochers), ainsi que ses neveux et nièces. M. Yvon Limoges est présentement exposé aux

Maisons funéraires Blais inc.

141, Principale Nord, Amos

Les funérailles auront lieu le mercredi 31 juillet, à 14 h en l'église Cathédrale Ste-Thérèse d'Amos, suivies de l'inhumation au cimetière du même endroit. Direction funéraire

Maisons funéraires Blais inc., Amos

2e ANNIVERSAIRE

JEAN-LOUIS BERTRAND

Deux ans déjà... Veille sur nous tous

Sœur Marie

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS au Sacré-Cœur pour l'aide obtenue. M.G.

REMERCIEMENTS au Sacré-Cœur pour l'aide obtenue. G.M.

Monde

L'appareil de la TWA : on recherche une importante pièce métallique

Associated Press
EAST MORICHES, New York

Les enquêteurs, qui ne se sont toujours pas prononcés officiellement sur les causes de l'explosion en vol du Boeing de la TWA, sont à la recherche d'une importante pièce métallique : sa découverte pourrait confirmer la thèse d'une bombe placée dans la soute avant de l'appareil.

Les plongeurs de la marine américaine, a expliqué à l'Associated Press un des enquêteurs, recherchent donc par 30m de fond dans l'Atlantique un morceau de ce revêtement d'aluminium qui était situé à l'avant du Boeing.

L'examen des éclats, déchirures du métal et éventuels résidus chimiques sur ce revêtement devrait permettre de savoir si une bombe a

explosé à l'intérieur de l'avion ou si un missile tiré du sol — l'hypothèse n'a pas été totalement exclue — est à l'origine du drame.

L'explosion d'une bombe à l'avant aurait littéralement décapité le Boeing, séparant le poste de pilotage et la cabine des premières classes du reste du fuselage, selon un des enquêteurs. Ceci expliquerait l'interruption de l'alimentation

électrique, et celles des deux boîtes noires, dont l'enregistrement s'interrompt brutalement exactement 11 minutes et 30 secondes après le décollage.

Les premières analyses des enregistreurs de vol ont montré que tout fonctionnait normalement à bord jusqu'à l'explosion. Après la déflagration, le 747 aurait continué à voler à quelque 4100m d'altitude sans sa partie avant pendant une dizaine de secondes, propulsé par ses réacteurs encore en marche.

Il se serait ensuite transformé en une gigantesque boule de feu, avant de se désintégrer puis d'aller s'abimer dans l'Atlantique, provoquant la mort des 230 occupants. Alors que les enregistrements étaient déjà coupés, les radars avaient pu suivre l'appareil ou une

partie de celui-ci durant 41 secondes avant qu'il ne disparaisse des écrans.

Ce scénario officieux, note un enquêteur, présente de nombreuses similitudes avec celle du vol 103 de la PanAm, détruit en 1988 par une bombe au-dessus de Lockerbie, en Écosse.

Les équipes de recherches, toujours à pied d'oeuvre dans la zone d'impact, ont déjà repêché 157 corps, dont 151 ont été identifiés. Mais Robert Francis, vice-président du Bureau national de la sécurité dans les transports, a laissé entendre que tous les corps ne seraient pas retrouvés.

« Dans ce genre de situation, il est rare de retrouver 100 pour cent » des cadavres, a-t-il expliqué.

Les boîtes noires trouvées par hasard

Associated Press
EAST MORICHES, New York

Les deux boîtes noires du Boeing de la TWA ont été retrouvées par hasard par deux plongeurs de la marine, qui recherchaient alors les corps de victimes.

Les plongeurs Kevin Oelhafen et Douglas Irish étaient basés sur le USS Grasp. Le navire se trouvait juste au-dessus de ce que les enquêteurs pensent être la principale partie de l'épave.

Les conditions de plongée étaient très difficiles. Des morceaux de métal tranchants et enchevêtrés jonchaient le fond de la mer. Des câbles en acier et des fils métalliques multicolores traînaient un peu partout.

« Certains des morceaux étaient énormes, a raconté hier Kevin Oelhafen. Ils étaient tranchants et il y en avait partout. » Ces débris sont dangereux, si le cordon ombilical



PHOTO REUTERS

Des plongeurs de la police de New York à l'oeuvre.

d'un plongeur se déchire, il risque la mort faute d'oxygène.

Les deux hommes, accompagnés dans leur descente par un caméarobot, sont tombés sur les deux boîtes oranges contenant les données de vol et les voix du cockpit. Les plongeurs ont soudainement

réalisé qu'ils venaient de faire la plus grosse découverte en une semaine d'enquête.

« Nous avons trouvé une boîte orange juste en face de nous, a indiqué M. Oelhafen. Nous avions vu des images de ce type de boîte et nous savions ce que c'était. Nous

avons reçu des instructions sur ce que nous devions faire. »

Les boîtes ont été remontées avec précaution sur le pont du navire, tôt jeudi. Les deux plongeurs n'ont pas eu le temps de fêter leur découverte.

Ils sont revenus à la surface et ont aussitôt enlevé leur équipement, pour passer la demi-heure suivante dans un caisson de décompression.

Heureux de la découverte, ils ont aussi décrit la difficulté du travail. Ce qu'ils ont vu dans les eaux froides et sombres est parfois terrible, ils doivent en parler avec un psychologue quand ils remontent à la surface.

« Nous devons en parler. Nous avons besoin de nous exprimer après ce que nous avons vu », a expliqué Jack Blaum, un plongeur de la police du comté de Suffolk, après avoir passé toute la journée de vendredi dans l'eau.

GENDRON, Gabrielle

À Montréal, le 28 juillet 1996, à l'âge de 86 ans, est décédée Mlle Gabrielle Gendron. Elle laisse dans le deuil ses neveux et nièces: Jeannine (feu Lucien Champoux), Denise (André Gosselin), Suzanne (Michel Rigaud), Francine (M. Mode), Renée (André Lalonde), Manon (Yvon Carre), Monique, feu André (Pauline Cornut), feu Paul (Gertrude Cornut), feu Jean-Guy (Yolande Duval), ainsi que sa belle-sœur Gabrielle Cusson, plusieurs autres parents et amis. Exposée au Complexe funéraire Urgel Bourgie Limitée 4228, Papineau, Montréal

Les funérailles auront lieu le mercredi 31 juillet, à 11 h en l'église St-Louis-de-Gonzague et de là au cimetière de Sorel. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: mardi de 19 à 22 h, mercredi 9 h.

GOBEIL, Célyn

À Longueuil, le 27 juillet 1996, à l'âge de 53 ans, est décédée Mme Célyn Gobeil. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Richard, Rejean, Sonia et Sandy; ses frères et sœurs: Jean-Marie, François, Christiane et Nil, ainsi que leurs conjoints.

Que la paix soit avec toi chère mère. L'enterrement des cendres aura lieu à St-Marc-sur-Richelieu, au côté de son défunt mari Jean-Pierre Bélanger, le mercredi 31 juillet, à 16 h. Pour renseignements: Sandy Hogue à 653-3732 ou Christiane Gobeil à 259-0541. Direction Urgel Bourgie Limitée

ISPAS, Maria (née Calin)

À Montréal, le 29 juillet 1996, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Maria Calin, épouse de feu Emil Ispas. Elle laisse dans le deuil ses neveux et nièces Ion, Maria, Emilia, Emil et leurs familles. Elle laisse également plusieurs parents et amis en Roumanie. Heures de visite: mardi de 19 à 22 h, mercredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et jeudi des 8 h 30. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er courant. Le convoi funéraire partira du salon

Alfred Dallaire inc.

781 rue Ogilvy

pour se rendre à la Basilique Cathédrale Marie-Reine-du-Monde, boul. René-Lévesque et Cathédrale, où le service sera célébré à 10h30 et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges.

LIMOGES, Yvon

Au C.H. Hôtel-Dieu d'Amos, le 27 juillet 1996, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Yvon Limoges, époux de Mme Yolande Desrochers, demeurant à Amos. Outre son épouse, Mme Yolande Desrochers, le défunt laisse dans le deuil ses enfants et leurs conjoints: Yves (Francine Naud) de Montréal, Myriam (Ubaldo Latendresse) d'Amos, Yolande (Lynn Lortie) d'Amos; ses petits-enfants: Blaise et Aude-Marie; ses frères et sœurs: Mme Georgette Limoges-Mathieu (feu Roger Mathieu) de Drummondville, l'Abbé Laurier Limoges de Nicolette, Mme Louise Limoges-Charlart (feu Yvon Charlart) de Drummondville, M. et Mme Germain Limoges (Jannette Dansult) de St-Germain, M. et Mme Martin Limoges (Carmen Bosse) de Montréal; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme René-Marc Desrochers (Aline Brouillette), M. Jean-Jacques Limoges, Mme Jeannine Cousineau (feu Fernand Desrochers), ainsi que ses neveux et nièces. M. Yvon Limoges est présentement exposé aux

Maisons funéraires Blais inc.

141, Principale Nord, Amos

Les funérailles auront lieu le mercredi 31 juillet, à 14 h en l'église Cathédrale Ste-Thérèse d'Amos, suivies de l'inhumation au cimetière du même endroit. Direction funéraire

Maisons funéraires Blais inc., Amos

2e ANNIVERSAIRE

JEAN-LOUIS BERTRAND

Deux ans déjà... Veille sur nous tous

Sœur Marie

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS au Sacré-Cœur pour l'aide obtenue. M.G.

REMERCIEMENTS au Sacré-Cœur pour l'aide obtenue. G.M.



LUSSIER, Maurice, s.c. (Frère Jean-Maurice, s.c.)

Frère Maurice Lussier (Frère Jean-Maurice) de la communauté des Frères du Sacré-Cœur, est décédé au Centre hospitalier Anac-Laberge de Châteauguay, le 29 juillet 1996, à l'âge de 83 ans, après 66 ans de profession religieuse. Né à Saint-Thomas d'Aquin (St-Hyacinthe) le 27 juillet 1913, il était entré chez les Frères du Sacré-Cœur à Saint-Hyacinthe en 1927. Il a travaillé dans l'éducation pendant 47 ans, comme enseignant ou comme assistant-directeur d'écoles à Montréal, Aymer, LaSalle, Mariville, Granby, Saint-Hyacinthe, Les Cedres, Verdun, Valleyfield, Châteauguay. Il a consacré les 18 dernières années de sa vie au bénévolat et aux services communautaires.

Outre les membres de sa famille religieuse, il laisse dans le deuil des neveux et des nièces. La dépouille mortelle du Frère Maurice Lussier sera exposée au

Mont-Sacré-Coeur

210, est Denison, Granby

le mardi 30 juillet 1996, de 14 à 17 h et de 19 à 22 h. Les funérailles seront célébrées au même endroit, le mercredi 31 juillet 1996, à 16 h 30.

MEUNIER, (Morin) Lucienne

À l'Hôpital St-Luc, après une longue maladie, le 28 juillet 1996, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Lucienne Morin Meunier. Elle laisse pour la pleurer son époux Roger, ses enfants Lysle (Romeo Desilets), Michel (Christine Turcotte), Jacques (Brigitte Pion), ainsi que ses nombreux petits-enfants et aussi son frère et ses sœurs. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Exposée au Complexe funéraire

Urgel Bourgie Limitée

790, Ste-Croix, Ville St-Laurent

Les funérailles auront lieu le mercredi 31 juillet à 11 h en l'église St-Laurent (8

Monde

Les négociations sur l'Ulster ajournées sans accord sur les milices

d'après AFP
BELFAST

Les négociations multipartites sur l'Ulster ont été ajournées hier soir pour une trêve estivale jusqu'au 9 septembre, avec un accord sur les procédures, mais sans consensus sur la place dévolue ultérieurement aux discussions sur le désarmement des paramilitaires.

Les gouvernements de Londres et de Dublin et les partis de l'Ulster réunis à Stormont ont adopté un cadre de 44 règles de procédures gouvernant le déroulement des débats, les prises de parole, le fonctionnement de comités et sous-comités, les rapports entre comités et séances plénières, et l'adoption de décisions « par consensus ».

Mais, selon le document publié hier soir par la présidence des pourparlers, les participants ont remis à plus tard, « après le bénéfice d'une période de réflexion », les débats sur la place précise que prendra le désarmement sur l'ordre du jour : en tête ou en parallèle à d'autres discussions.

La présidence « estime qu'il n'est pas possible de parvenir à un accord sur ce point à ce stade », indique le communiqué.

« Les pourparlers ne sont pas en péril », a assuré Patrick Mayhew, le ministre britannique à l'Irlande du Nord, après l'ajournement.

« Ils l'auraient été s'il n'y avait pas eu d'accord sur la reprise à une date fixe. Le désarmement est une question importante sur laquelle nous devons revenir. »

« Nous ne fuyons pas la question du désarmement », a déclaré pour sa part le vice-premier ministre irlandais Dick Spring. « Nous aurions aimé avoir un accord ce soir sur un ordre du jour complet et sur la question du désarmement, mais nous avons encore du travail à faire ».

L'accord sur les procédures obtenu après un mois et demi d'après discussions, et après un mois de juillet tendu par les heurts intercommunautaires, représente « un progrès très important », a-t-il insisté.

Les partis unionistes (protestants) radicaux, surtout le DUP de Ian Paisley, ont exprimé leur colère sur le fait que la question du désarmement ait été « remise de côté » sous la pression de Dublin et des nationalistes (catholiques) modérés, pour « céder au Sinn Féin » (aile politique de l'IRA).

« Si la question n'est pas abordée dès la reprise des pourparlers et résolue de manière satisfaisante, il apparaîtra clairement aux gens d'Irlande du Nord que tout ce processus n'est qu'un leurre » a déclaré Ian Paisley.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

la Baie

RECTIFICATIF

Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter au cahier publicitaire **Solde de blanc et bien d'autres choses...** de la Baie (B7-1A).

PAGE 31: Concours La Belle et la Bête. Le tirage du grand prix se fera aux Services commerciaux, à Toronto.

De plus, chaque magasin fera tirer les 3 prix suivants:
1) Mickey Touch 'N Crawl de Mattel. 2) Jouet Pull Crib de Safety First.
3) Disque compact Rock-A-Baby de Disney.

PAGE 35: Article 5. Retard de livraison.
PAGE 36: Articles 1, 2 et 5. Retard de livraison.

Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs et contretemps.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:

JOSEPH LONGO, travailleur autonome, résident et domicilié au 9877, avenue De Lorimier, Montréal, Québec H2B 2N6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur a fait cession de ses biens le 15 juillet 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 août 1996 à 11h 30 au bureau du syndic, 4333 ouest, rue Ste-Catherine ouest, bureau 420, Montréal, Québec.

Montréal, ce 18e jour de juillet 1996.

DAVID A. DRUKER, B. Comm.
Syndic

DRUKER & ASSOCIÉS INC.
SYNDIC DE FAILLITES
4333 O. STE-CATHERINE, SUITE 420
MONTRÉAL, QUÉ. H3Z 1P9, TEL.: 935-8501



REPENTIGNY

DEMANDE DE SOUMISSION CONTRAT C-96-21

TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'OZONE À L'OXYGÈNE

Le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Repentigny, recevra jusqu'à 11 h 30, le 15 août 1996, à son bureau de l'hôtel de ville, situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny, des soumissions pour des travaux de transformation du système d'ozone à l'oxygène et autres travaux connexes, le tout étant décrit aux plans et devis constituant le cahier des charges, tel que préparé par le **Leroux, Leroux, Papin & associés**;

Les documents de soumissions seront disponibles au bureau de l'ingénieur municipal, au 435, boulevard Iberville, à Repentigny, moyennant le dépôt d'une somme de CENT DOLLARS (100 \$), NON REMBOURSABLE;

L'enveloppe contenant la soumission sera adressée à monsieur Yvon Massicotte, assistant-greffier, et indiquera clairement la mention suivante: « SOUMISSION POUR DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'OZONE À L'OXYGÈNE (CONTRAT C-96-21) ».

Tout renseignement supplémentaire relatif à cet appel d'offres pourra être obtenu en communiquant avec la firme Leroux, Leroux, Papin & associés au numéro de téléphone (514) 384-4220.

Les soumissions seront ouvertes et lues par l'assistant-greffier ou son représentant le même jour et à la même heure, soit le 15 août 1996 à 11 h 30 dans la salle des audiences publiques du Conseil, et l'adjudication se fera, si adjudication il y a, à une date ultérieure à être fixée par le Conseil municipal.

La Ville de Repentigny ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune responsabilité au regard des pertes ou dommages pouvant résulter de la présentation des soumissions par les soumissionnaires.

Donné à Repentigny,
ce 30^e jour de juillet 1996.

L'assistant-greffier,
Yvon Massicotte



Port de Montréal Port of Montreal

AVIS AUX ENTREPRENEURS APPEL D'OFFRES NO 35165

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription: «SOUMISSION POUR LA RÉFÉCTION DE LA RAMPE ENTRE LES HANGARS 3 ET 5, PORT DE MONTRÉAL» (Les travaux consistent à démolir en partie une ancienne structure d'acier et de béton et à reconstruire sa partie supérieure «dalle de béton, étanchéité et couche de roulement»), seront reçues aux bureaux du port de Montréal, Édifice du port de Montréal, aile no 1, Cité du Havre, Montréal (Québec) H3C 3R5, jusqu'à 10 h, heure locale, le jeudi 15 août 1996, alors que les soumissions reçues seront ouvertes en public.

Les soumissions reçues après l'heure indiquée ci-dessus ne seront pas considérées.

On peut se procurer à compter du mardi 30 juillet 1996, le cahier des charges, les formules de soumission et l'enveloppe pré-adressée en s'adressant à la réception, rez-de-chaussée, Édifice du port de Montréal, aile no 1, Cité du Havre, Montréal (Québec) contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50 \$), toutes taxes incluses, sous forme d'argent comptant, de chèque visé ou mandat-poste émis à l'ordre du port de Montréal.

Le cautionnement de soumission, devra accompagner la soumission tel que stipulé dans le cahier des charges, sinon celle-ci ne sera pas considérée.

Si désiré, on pourra examiner les documents de soumission avant de se les procurer.

Une visite *obligatoire* du site aura lieu le mardi 6 août 1996 à 10 h. Rendez-vous à l'entrée du stationnement de la jetée Alexandra.

Le port de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Dominic J. Taddeo
Président-directeur général
Port de Montréal
Montréal, le 26 juillet 1996

CSST

Commission
de la santé
et de la sécurité
du travail

APPEL D'OFFRES MANDATS DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE

Dossier :
353505 - Support au développement par la technologie orientée objet.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec sollicite des propositions avec prix pour la réalisation de services professionnels en systèmes informatiques.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les propositions des fournisseurs ayant un établissement au Canada et qui ont réquisitionné les documents d'appel d'offres en leur nom auprès de la Commission.

Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles le 30 juillet 1996 à compter de 10 heures, au prix de 20 \$ (taxes incluses) non remboursables, payables en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

On peut se les procurer à l'adresse suivante :

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
524, rue Bourdages, bureau R-65
Québec (Québec)
G1K 7E2

Heures d'ouverture : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Réception et ouverture des propositions avec prix

Les propositions avec prix doivent parvenir, au plus tard le 15 août 1996, à 15 heures, heure en vigueur localement.

LA COMMISSION NE S'ENGAGE À ACCEPTER AUCUNE DES PROPOSITIONS AVEC PRIX REÇUES MÊME CELLE OFFRANT LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX.

Le directeur des Ressources matérielles
Gilles Bédard

Avis : À compter du 1^{er} septembre, la Commission publiera exclusivement ses avis d'appel d'offres dans le système suivant : SIOS de la Société de gestion des systèmes d'information 1 800 361-4637 (Biens et Services).

Trois façons abordables de goûter la qualité Toyota.



Paseo à louer pour seulement

266\$*

par mois/48 mois

AUCUN COMPTANT

- moteur 1,5L, DACT à 16 soupapes
- deux rétroviseurs à télécommande
- groupe d'instruments complet
- ouverture télécommandée du coffre/panneau de réservoir
- coussin gonflable côté conducteur
- barres stabilisatrices avant et arrière
- suspension à calibrage sport
- radiocassette-AM-FM à quatre haut-parleurs



Corolla SD à louer pour seulement

218\$*

par mois/48 mois

AUCUN COMPTANT

- poutrelles de protection latérales
- direction assistée
- pare-chocs de couleur assortie
- glaces teintées
- moquette intégrale
- transmission automatique
- sièges baquet inclinables
- dégivreur de lunette arrière
- moteur 1,6 L, DACT à 16 soupapes
- ouverture télécommandée du coffre/panneau de réservoir



Camry DX Plus à louer pour seulement

336\$*

par mois/48 mois

AUCUN COMPTANT

- transmission automatique
- climatiser
- groupe assisté
- régulateur de vitesse
- glaces teintées
- tableau de bord avec garnitures en bois
- système d'accueil sans clé
- deux coussins gonflables
- tapis sur mesure
- filet de rétention dans le coffre
- radiocassette AM-FM stéréo haut de gamme à 4 haut-parleurs

LA RUÉE
ESTIVALE

Offres d'une durée limitée se terminant le 31 juillet.



Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux



TOYOTA

CRÉDIT
TOYOTA

Profitez des programmes de financement et de location Solution Toyota offerts chez votre concessionnaire Toyota participant. Offres de location sur approbation de crédit de Crédit Toyota uniquement aux clients au détail admissibles et seulement sur la Paseo, la Corolla SD et la Camry DX Plus 1996 neuves, vendues et livrées avant le 31 juillet 1996. *En fonction d'une location de 48 mois, sans comptant initial. Le dépôt de garantie remboursable de 275 \$ (Paseo), 225 \$ (Corolla SD) et 350 \$ (Camry DX Plus) et le premier paiement sont exigés au moment de la livraison. Durées de location de 24 et 36 mois également possibles. Paseo CC5HM-AA avec boîte manuelle 5 vitesses: montant total de la location 12,788 \$; prix de l'option d'achat 7 502,96 \$. Corolla SD BA01EH-BA : montant total de la location 10 464 \$; prix de l'option d'achat 6 896,31 \$. Camry DX Plus BG12KP-CA : montant total de la location 16 128 \$; prix de l'option d'achat 12 879,65 \$. Le prix de l'option d'achat et le montant de la location sont basés sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais sont applicables pour les kilomètres excédentaires, de 7 \$/km pour la Paseo et de 10 \$/km pour la Camry. Les concessionnaires peuvent louer à prix moindres. Frais d'immatriculation, d'assurance, taxes applicables, frais de transport et de préparation en sus. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails.